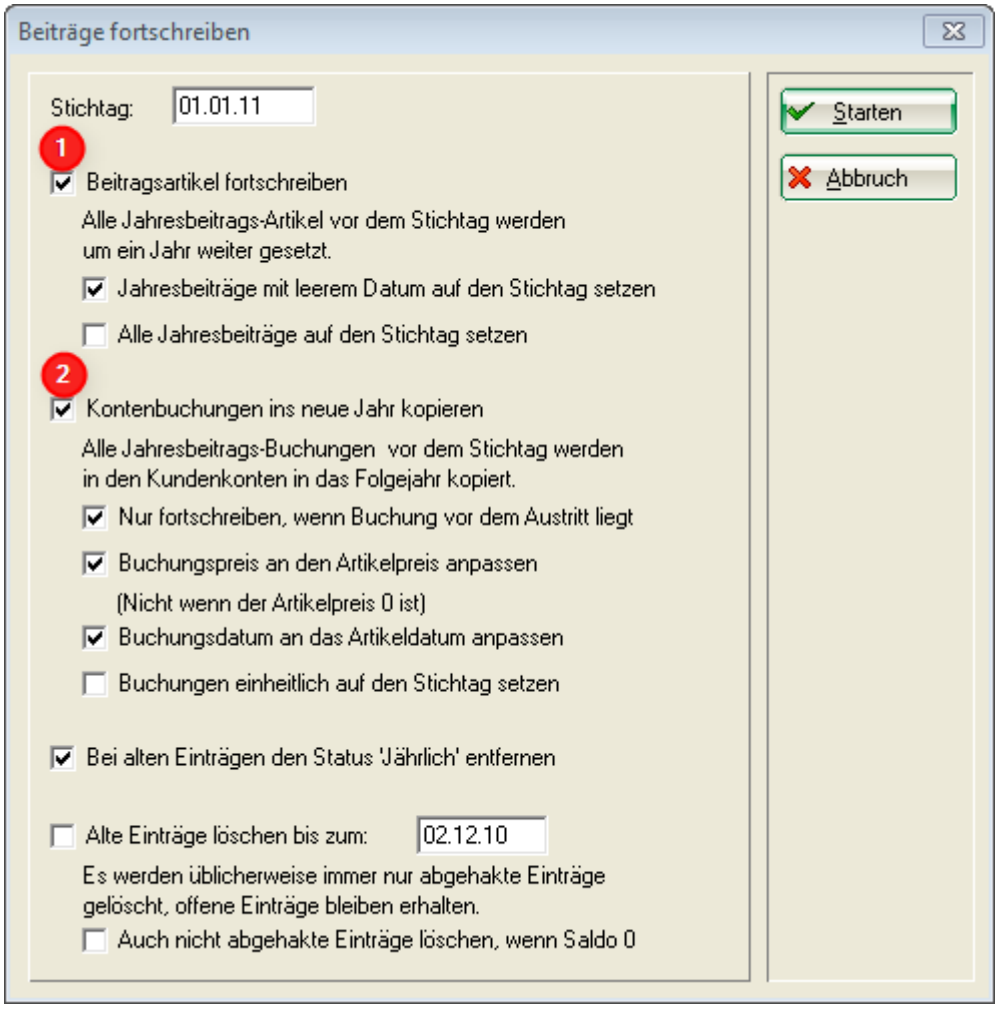
Mise à jour des cotisations annuelles

Vous trouverez cette fonction sous ***Chiffres d'affaires/clôture annuelle/mise à jour des cotisations annuelles.*** Faites particulièrement attention au domaine comptable dans lequel vous vous trouvez.

En principe, cette fonction est le „précurseur“ de l'affectation automatique des cotisations. Aujourd'hui, l'affectation automatique des cotisations vous permet d'enregistrer des articles qui sont nécessaires pour l'année en cours. à l'adresse état des personnes. Cela représente un gain de temps considérable : Attribution automatique des cotisations

Par contre, avec la mise à jour des comptes, on enregistre tous les articles avec un statut annuel dans les comptes qui sont exactement de la même manière étaient également dans les comptes respectifs l'année dernière. Toutes les modifications des affiliations devraient être traitées manuellement. Pour cela, il faut cocher la case crochet (2) dans l'image.



Le point (1) vous est expliqué sous Clôture annuelle sans mise à jour des comptes expliqué.